Etat des lieux
Repérage des risques individuels

- Synthèse régionale -

Le projet d'accompagnement, pilier de l'accompagnement en établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS), exige une évaluation rigoureuse des risques afin d'assurer un accompagnement réellement adapté aux besoins de chaque personne.
Dans cette logique, le référentiel d'évaluation de la Haute Autorité de Santé (HAS) vient questionner la mise en œuvre de cette démarche par les professionnels. Ainsi plusieurs critères concernent le repérage et l'évaluation des risques pour la personne accompagnée.
L'enquête « Etat des lieux - Repérage des risques individuels » proposée par le RéQua avait pour objectif de collecter des données concernant les pratiques et outils déployés sur 16 risques identifiés et de proposer une vision globale de la situation dans les structures de la région.

Les risques passés en revue sont :

1. Risque de perte d'autonomie (HAS v2025 – critère 1.12.3)
2. Risque d'isolement social (HAS v2025 – critère 1.12.3)
3. Risque de fugue ou de disparition (HAS v2025 – critère 2.4.1)
4. Risque d'addictions et autres conduites à risques (HAS v2025 – critère 2.4.2)
5. Risque de chute (HAS v2025 – critère 2.4.3)
6. Risque de dénutrition ou malnutrition (HAS v2025 – critère 2.4.4)
7. Risque de troubles de la déglutition (HAS v2025 – critère 2.4.4)
8. Risque d'escarres (HAS v2025 – critère 1.15.6 "besoins en santé")
9. Risque médicamenteux (HAS v2025 – critère 3.6.4)
10. Risque lié à la sexualité (HAS v2025 – critère 2.4.5)
11. Risque de harcèlement ou d'abus de faiblesse (HAS v2025 – critère 2.4.6)
12. Risque de radicalisation et/ou de prosélytisme (HAS v2025 – critère 2.4.7)
13. Risque suicidaire (HAS v2025 - critère 2.6.1 "besoins d'accompagnement en santé mentale")
14. Risque de comportements-problème (HAS v2025 – critère 1.15.6 "besoins en santé")
15. Risque de maltraitance (HAS v2025 - critère 3.11.1 "définition d'un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence ")
16. Risque de rupture de parcours (HAS v2025 – critère 2.8.1)

Pour consulter l'enquête complète, scannez ce QR-code

RéQua

© RéQua - Oct. 2026 - Crédit image : RanuKumbolo.lab pour Magnifik.com

Repérage des risques

Top 3

des risques les plus repérés

1. Risque de maltraitance **100%**

ex-aequo - Risque de comportements-problèmes

2. Risque suicidaire **96%**

ex-aequo - Risque de perte d'autonomie

ex-aequo - Risque d'addiction/conduites à risques

ex-aequo - Risque de harcèlement/abus de faiblesse

Flop 3

des risques les moins repérés

1. Risque d'escarres **61%**
2. Risque de radicalisation et/ou de prosélytisme **70%**
3. Risque de fugue/disparition **74%**

NB : Les structures ont estimé "ne pas être concernées" par ces risques hormis pour le risque de radicalisation/prosélytisme où les structures, à part quasi égale, s'estiment "non concernées" ou admettent ne "jamais" repérer ce risque.
Le non-repérage du risque d'escarres doit être mis en relation avec le type de structures.

L'œil du RéQua

Les risques de dénutrition/malnutrition ou d'isolement social sont davantage repérés a priori (préadmission, admission, dans le cadre de l'accompagnement, lors du projet d'accompagnement), alors que les risques de harcèlement/d'abus de faiblesse ou de radicalisation/de prosélytisme le sont plutôt a posteriori, c'est-à-dire après y avoir été confronté une premier fois (après la survenue d'un évènement indésirable).
Les bilans de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté de novembre 2024 et juin 2025 montrent que les critères les moins bien cotés lors de l'évaluation sont le repérage du risque de rupture de parcours et celui de radicalisation/de prosélytisme. Ils apparaissent en FLOP 2 et FLOP 4 de notre enquête.

© RéQua - Oct. 2026 - Crédit image : RanuKumbolo.lab pour Magnifik.com

De manière générale...



De manière générale, pour la majorité des risques, le repérage des risques est réalisé par les structures de manière passive grâce à des éléments rapportés par la personne, son entourage ou d'autres structures qui l'accompagnent/l'ont accompagnée. C'est particulièrement vrai pour le risque lié à la sexualité et le risque d'isolement social.
Seul le risque de perte d'autonomie est plutôt repéré de manière active, par entretien avec la personne, en questionnant son entourage ou d'autres structures qui accompagnent la personne/l'ont accompagnée, ou par observation.

L'œil du RéQua

Globalement, les moyens de repérage les moins utilisés sont le questionnement "de la structure/service d'amont/d'aval/d'accompagnement conjoint" et "de l'entourage". Les risques liés à la sexualité, d'addiction/conduites à risque et d'isolement social, du fait de leur nature plus intime, sont le moins repérés "en questionnant l'entourage".
Pour l'ensemble des risques, c'est l'observation de la personne qui est le plus utilisé.



Si l'on considère l'ensemble des réponses pour l'ensemble des risques, en moyenne, seules 34% des structures ont défini des signaux d'alerte pour tout ou partie des risques passés en revue. **Le plus souvent des signaux ont été définis pour le risque de maltraitance (70%), le risque de dénutrition/malnutrition (57%) et le risque d'escarres (57%).**
Pour ces trois risques, à la question sur le type de document qui formalise ces signaux, les structures mentionnent des procédures ou protocoles mais aussi : des échelles d'évaluation, les transmissions, des outils de bilan ou suivi individuel, le projet d'accompagnement, les évènements indésirables ou autres outils de signalement externe...

L'œil du RéQua

Les documents mentionnés comme étant le support de formalisation de ses signaux sont inappropriés. Il s'agit davantage de supports d'évaluation ou de partage d'informations individuelles, ce qui laisse supposer que la distinction "repérage"/"évaluation" reste floue pour les structures.
En considérant que l'observation est la méthode la plus utilisée pour le repérage des risques (cf. plus haut) et qu'une majorité de structures indiquent ne pas avoir défini de signaux d'alerte (communs, partagés, harmonisés) alors le repérage semble reposer essentiellement sur la formation de chaque professionnel, sa sensibilité, sa "tolérance" personnelle. Globalement le repérage des risques est réalisé de manière empirique et n'est pas structuré.

Les définitions

"Repérer"
Déceler EN AMONT d'un évènement, des signaux d'alerte pour l'éviter ou l'amoindrir.

"Risque"
Probabilité d'occurrence
+
gravité des effets ou conséquences

"Evaluer"
Porter un jugement à l'aide d'un outil de mesure pour prendre une décision.

© RéQua - Oct. 2026 - Crédit image : RanuKumbolo.lab pour Magnifik.com

Evaluation des risques

Top 3

des risques les plus évalués

1. Risque suicidaire **78%**
2. Risque de dénutrition ou malnutrition **74%**
3. Risque de troubles de la déglutition **65%**

ex-aequo - Risque de maltraitance

Flop 3

des risques les moins évalués

1. Risque de radicalisation et/ou de prosélytisme **22%**
2. Risque de rupture de parcours **26%**
3. Risque lié à la sexualité **35%**

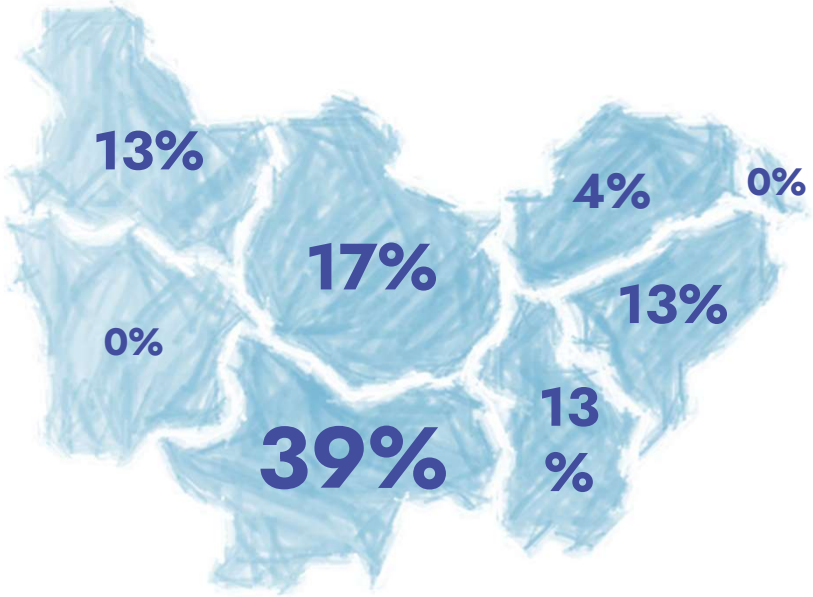
L'œil du RéQua

Le TOP 3 peut être influencé par le type de structures répondantes (11/23 EHPAD et SSIAD).
L'évaluation de certains risques peut nécessiter une qualification particulière, qui n'est pas toujours disponible dans les ESSMS. Aussi on observe que pour le risque suicidaire, les structures font appel majoritairement à le/la psychologue. En revanche pour le risque de troubles de la déglutition, seules deux structures mentionnent le recours à un/une orthophoniste/ergothérapeute.
Pour l'ensemble des risques, l'évaluation semble reposer davantage sur le collectif (équipe pluridisciplinaire) ou sur une qualification plus générique (type infirmier).
Pour les risques du TOP 3, l'évaluation est majoritairement déclenchée s'il y a eu repérage ou évènement indésirable, à l'exception du risque de dénutrition/malnutrition, qui lui, est évalué de manière plus systématique.

© RéQua - Oct. 2026 - Crédit image : RanuKumbolo.lab pour Magnifik.com

Qui a répondu ?

23 structures sociales ou médico-sociales de Bourgogne-Franche-Comté ont répondu à l'enquête.



Secteur

96% Médico-social

4% Social

74% Etablissement

26% Service

PHA : Personne en situation de Handicap Adulte	**52%**
PA : Personne Agée	**48%**
PHE : Personne en situation de Handicap Enfant	**17%**
PDS : Personnes en Difficultés Spécifiques	**9%**
AHI : Accueil Hébergement Insertion	**4%**
PE-PJJ : Protection de l'Enfance et Protection Judiciaire de la Jeunesse	**4%**

Les structures pouvant avoir plusieurs activités, la somme des pourcentages est supérieure à 100.

Retrouvez toutes nos activités sur www.requa.fr

© RéQua - Oct. 2026 - Crédit image : RanuKumbolo.lab pour Magnifik.com